

Liberté Égalité Fraternité

Le Préfet

Toulouse, le 30 AOÛT 2022

Monsieur le Président.

Votre demande d'enrichissement concernant les vins IGP Ardèche issus de la vendange 2022 dont l'aire est incluse dans le département du Gard vient d'être instruite par mes services après avis du délégué territorial de l'institut de l'origine et de la qualité (INAO).

Les contrôles de maturité et les conditions climatiques et de production spécifiques à cette vendange justifient de satisfaire cette demande et l'arrêté préfectoral ci-joint autorise à procéder à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel des produits destinés à l'élaboration des vins à indication géographique protégée susmentionnés, dans la limite de 1,5 % vol, sans distinction de couleur ou de cépage.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation, Le secrétaire général pour les affaires régionales

Nicolas HE

Monsieur Marc DEJOUX Président du Syndicat des Vins IGP d'Ardèche Route de Ruoms 07150 VALLON PONT D'ARC